

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroiine
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOJJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote : DUQUESNOY Olivier

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°11	Subventions aux clubs sportifs de haut niveau – Modalités d'application - Saison 2021-2022
RAPPORTEUR	David GARNERIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	131	131			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
MODALITES D'APPLICATION
SAISON 2021-2022**

Annexes : conventions de subvention club sportif de haut niveau

Exposé :

Conformément à l'article L.113-2 du Code du Sport, et à l'article 7.3.3 de ses statuts, Troyes Champagne Métropole est compétente au titre du soutien sous formes de subventions aux associations sportives ayant tout ou partie de leurs activités axées sur le sport de haut niveau.

Les associations sportives avec lesquelles la Communauté d'agglomération souhaite contractualiser, sont les suivantes :

- l'Association Sportive Sainte Maure-Troyes Handball Féminin,
- l'Association Sainte-Savine Basket Féminin,
- l'Association Rosières Saint-Julien Handball.

Le soutien financier projeté porterait, au titre de la saison 2021-2022, sur les actions suivantes :

- aide à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale comme les mercredis du basket et des actions en milieu scolaire,
- amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence
- participation aux charges d'occupation des équipements communaux.

Pour chacune de ces associations, il convient donc de définir les modalités et le montant de la participation de Troyes Champagne Métropole pour la saison sportive 2021-2022.

I] Association Sportive Sainte Maure-Troyes Handball Féminin :

Le montant de la participation financière, s'élèverait, pour Troyes Champagne Métropole, pour l'année sportive 2021/2022, à 33 900 € (détail en annexe).

II] Association Sainte-Savine Basket Féminin :

Le montant de la participation financière, s'élèverait, pour Troyes Champagne Métropole, pour l'année sportive 2021/2022, à 40 470 € (détail en annexe).

III] Association Rosières Saint Julien Handball :

Le montant de la participation financière, s'élèverait, pour Troyes Champagne Métropole, pour l'année sportive 2021/2022, à 30 700 € (détail en annexe).

Décision :

Au bénéfice de ces informations il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le soutien financier à l'Association Sportive Sainte-Maure-Troyes Handball Féminin ainsi que le montant de la participation financière de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ce dernier s'élevant à 33 900 € ;**
- **D'APPROUVER le soutien financier à l'Association Sainte-Savine Basket Féminin ainsi que le montant de la participation financière de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ce dernier s'élevant à 40 470 € ;**
- **D'APPROUVER le soutien financier à l'Association Rosières Saint-Julien Handball ainsi que le montant de la participation financière de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ce dernier s'élevant à 30 700 € ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions annexées, ainsi que tout document administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote
Vote					

SUBVENTIONS SAINT MAURE TROYES HANDBALL/ TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Saison sportive 2021-2022

	ACTION	COMMENTAIRES	Saison 2021/2022
Subventions	ACTIONS MILIEU SCOLAIRE	formation handball (sensibilisation fair-play, respect de l'arbitre, valeurs éducatives...)	7 300 €
	SECURITE/ACCUEIL	Sécurisation des matchs – Equipement des contrôleurs + formation des contrôleurs	600 €
	Participation aux charges d'occupation des équipements communaux (COSEC Hoppenot + salle Omnisports)		3 000 €
	« Journée handball handisport »		500 €
	Subvention exceptionnelle pour mission d'intérêt général		22 500 €
TOTAL			33 900 €

SUBVENTIONS SAINTE SAVINE BASKET FEMININ / TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Saison sportive 2021-2022

	ACTION	COMMENTAIRES	Saison 2021/2022
Subventions	ACTIONS MILIEU SCOLAIRE	Formation basket (sensibilisation fair-play, respect de l'arbitre, valeurs éducatives...)	4 400 €
	MERCREDIS DU BASKET	Opération à destination des clubs de basket de l'agglomération	4 000 €
	SECURITE/ ACCUEIL	Sécurisation des matchs – Equipement des contrôleurs + formation des contrôleurs	600 €
	Participation aux charges d'occupation des équipements communaux	Gymnase Volbart	4 470 €
	Subvention exceptionnelle pour mission d'intérêt général		27 000 €
TOTAL			40 470 €

SUBVENTIONS ROSIERES SAINT-JULIEN HANDBALL

Saison sportive 2021-2022

	ACTION	COMMENTAIRES	Saison 2021/2022
Subventions	ACTIONS MILIEU SCOLAIRE	Formation handball (sensibilisation fair-play, respect de l'arbitre, valeurs éducatives...) 20 matinées école Cousteau Chartroux et Rosières	4 500 €
	SECURITE/ACCUEIL	Sécurisation des matchs – Equipement des contrôleurs + formation des contrôleurs	600 €
	SPORT SANTE	Sport HandFit Foyer Aubois 25 séances x 90 euros la séance (2 DEES) + Partenariat mission locale « découverte langue française population migrants » + « action maltraitance envers les femmes »	4 600 €
		Subvention exceptionnelle pour mission d'intérêt général	21 000 €
TOTAL			30 700 €